

Département du Bas- Arrondissement de Sélestat-
Erstein
Canton d'Erstein
Commune de Bolsenheim

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du lundi 27 novembre 2017 à 19h30

Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire

Nombre de conseillers élus : 11 Conseillers en fonction : 11 Conseillers présents : 8

Absents excusés : Mme Sophie COUTAUD, MM. Jérôme LAWI et Jean-Marie KELLER

Date de convocation du conseil municipal : 16/11/17

• **PROGRAMME D' ACTIONS POUR 2018 POUR LA FORET COMMUNALE**

Le Maire présente le programme des actions retenues (- travaux sur limites et parcellaire notamment dans les parcelles 4-5-6, travaux sylvicoles dans les parcelles 2-8-9 : dégagement de plantation ou semis artificiel, travaux – sécurité du public et protection des milieux : abattage des arbres secs touchés par Chalara, abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0,30 m, sécurisation des lots de bois de chauffage 1-10, matérialisation des lots de bois de chauffage...) pour 2018.

Le Conseil Municipal accepte ces travaux et charge le Maire de signer le programme des travaux qui s'élève à 6.279 € HT, hors honoraires (1.084 + 487 €).

• **PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION – ETAT DE PREVISION DES COUPES 2018**

Le Maire présente l'état en question.

Le Conseil Municipal accepte ce programme.

En application du paragraphe 2.2.1. du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits.

En application de l'article L.214-7 du Code forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans la cadre d'une vente groupée. Conformément à cet article, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Le conseil Municipal donne mandat au maire pour donner son accord sur le projet final de contrat qui sera présenté par l'ONF.

Le bilan net prévisionnel HT s'élève à : 6.330 euros

(coupes à façonner = prévision parcelle 1-10 avec 170 m3 ; recette nette prévisionnelle 7.280 euros HT).

La Commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

- **DEVIS TRAVAUX ET COUPES 2018 :**

Prestation d'encadrement de travaux d'exploitation et/ou patrimoniaux réalisés en régie et/ou en entreprise – travaux patrimoniaux et d'exploitation (assistance technique) pour 1.800 euros HT.

Le Maire : F. RIEHL

Pour :	8
Abstentions :	0
Contre :	0